



## **REGLEMENT MEGAVALANCHE®**

Propriété de George EDWARDS

(Enregistrement national : 063464396 / EU+international : 681866 / règlement de l'épreuve : 208804-131004)

UNION CONFEDERALE COORDINATION  
36 rue Mérimée – 06110 LE CANNET France - Tel : +33 (0)4 93 43 51 54  
info@uccsportevent.com / www.megavalanche.com

-1- Copyright 2016 UCC



## Sommaire

PREAMBULE.....	3
1. DEFINITION .....	3
2. PARTICIPATION.....	3
3. INSCRIPTION .....	4
4. CATEGORIES ET CLASSEMENTS .....	5
5. ATTRIBUTION DES DOSSARDS .....	6
6. EQUIPEMENT .....	7
7. ACCUEIL ET CONTROLE ADMINISTRATIF .....	7
8. MATERIEL ET VERIFICATIONS TECHNIQUES .....	8
9. OBLIGATIONS SPORTIVES .....	8
10. PARCOURS .....	8
11. DEROULEMENT.....	9
12. MANCHE(S) DE COURSE MEGAVALANCHE® .....	10
13. RECOMPENSES .....	11
14. PENALITES.....	12
15. RECLAMATIONS.....	13
16. DROIT D'IMAGES.....	14
17. GENERALITES COMMUNES A TOUS TYPES D'EPREUVES .....	14



## PREAMBULE

---

**George EDWARDS** est l'inventeur des règles de course appliquées à la formule **DESCENTE MTB MARATHON**. Ces règles garantissent l'équité sportive, la cohésion du déroulement et la sécurité passive des acteurs des compétitions. L'exploitation de ce support règlementaire a été éprouvée depuis 1995 au travers des manifestations de notoriété internationale : **MEGAVALANCHE®**, **MAXIAVALANCHE®**. Ces opérations ont fait l'objet d'une concession entre **George EDWARDS** et la **S.A.R.L. UCC** pour l'exploitation des noms et de ce concept.

## 1. DEFINITION

---

Tout compétiteur qui prend part à cette compétition est censé connaître le présent règlement et s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ses prescriptions. La seule autorité compétente sera celle du jury pour l'application du présent règlement.

**La MEGAVALANCHE®** est ouverte à **700 participants** maximum.

Les départs s'effectuent en ligne sur des parcours retenus prioritairement pour assurer une sécurité passive et une diversité d'obstacles et de franchissements, privilégiant les qualités propres à la discipline que sont force et endurance conjuguant adresse et capacité d'improvisation tout en exploitant la technologie propre aux vélos de montagne polyvalents.

## 2. PARTICIPATION

---

- 2.1. Cette compétition est ouverte aux compétiteurs et compétitrices détenteurs d'une Carte Multisports Assur délivrée par UCC (revendeur agréé de CICP) et/ou d'une licence délivrée par les fédérations nationales affiliées à l'Union Cycliste Internationale, à jour des obligations induites par leur demande d'inscription.
- 2.2. Cette compétition est également accessible aux non licenciés, leur droit d'engagement peut être alors majoré, un certificat médical d'aptitude à la pratique du sport cycliste de moins de 12 mois (à la date de l'épreuve) ou une autre licence sportive de l'année en cours sont à fournir lors du contrôle administratif.
- 2.3. Chaque compétiteur certifie bénéficier d'une couverture sociale, voire d'une assurance santé complémentaire valide le(s) jour(s) de l'événement.
- 2.4. Cette compétition est ouverte aux participants âgés de 15 ans et plus.



### 3. INSCRIPTION

---

#### Engagement par courrier

Les demandes d'inscription sont à envoyer sur un bulletin type (dans la limite des places disponibles), accompagné du règlement à :

**UCC Inscriptions – 36 Rue Mérimée – 06110 Le Cannet – France**

#### 3.2. Engagement en ligne

<http://www.ucc-sportevent.com>

#### 3.3. Frais d'inscription

**Inscription : 55 €**

**Assurance Annulation : 4 €**

#### 3.4 Clôture des inscriptions

Les inscriptions sont clôturées si le nombre d'engagés maximum est atteint. La clôture des inscriptions en ligne intervient 6 jours francs avant la journée de qualification, dans ce délai il sera possible en fonction des disponibilités ou des désistements de prendre en compte de nouvelles candidatures à sur place à partir du mercredi, une majoration de 8 euros sera appliquée sur le montant de l'inscription.

#### 3.5 Annulations préalables à la course et remboursement

Les droits sont remboursés (hors frais transaction Internet et frais de virement bancaire) si et seulement si le candidat a souscrit à « l'Assurance Annulation » (4€) en même temps que son inscription à l'épreuve. Il doit faire part de son dédit par lettre ou par Email **au minimum 10 jours avant la course.**

Au delà des 10 jours et jusqu'à la veille de l'épreuve : le candidat doit présenter un justificatif (certificat médical contre-indiquant la pratique du VTT, contrat d'embauche ou certificat de travail ou certificat de décès d'un proche) pour prétendre au remboursement de ses droits d'inscription.

Une fois l'épreuve passée et/ou en cas de non souscription à l'assurance annulation, aucun remboursement n'est effectué.

L'inscription est nominative, aucun changement de nom ne pourra être effectué.

**3.6 Toute annulation sur place** pour cause médicale ou technique constatée fait l'objet d'un remboursement à hauteur de 50 % (hors forfait remontée mécanique ou/et autre prestation : hébergement...). Ce remboursement s'applique exclusivement aux participants régulièrement inscrits ayant contracté l'assurance annulation.



### **3.7 Confirmation d'inscription**

Pour l'inscription sur internet via Engage Sport, une confirmation par email vous sera envoyée dès réception de la transaction ainsi que sur votre compte Engage.

Pour l'inscription papier aucune confirmation écrite vous sera expédiée (ni par voie postale, ni par email).

Tout concurrent pourra s'informer du bon enregistrement de son inscription en consultant le site [www.megavalanche.com](http://www.megavalanche.com), ou en téléphonant au service inscription au +33 (0)4 93 43 51 54

## **4. CATEGORIES ET CLASSEMENTS**

---

L'année de naissance est prise en compte pour l'affectation des participants dans les catégories d'âge.

### **4.1 SCRATCH MEGAVALANCHE®**

Toutes catégories masculines confondues

### **4.2 SCRATCH MEGA DAMES®**

Toutes catégories féminines confondues

### **4.3 CATEGORIES HOMMES : MEGAVALANCHE®**

- **CADETS** : 15 à 16 ans nés entre 2002 et 2003
- **JUNIORS** : 17 à 18 ans nés entre 2000 et 2001
- **SENIORS\*** : 19 à 29 ans - nés entre 1989 et 1999
- **MASTERS 30\*** : 30 à 39 ans nés entre 1979 et 1988
- **MASTERS 40** : 40 à 49 ans nés en 1969 et 1978

*(\*sont exclus de cette catégorie, les Bikers issus de la liste Prioritaires – Cf Art 5 )*

### **4.4 MEGA CHALLENGERS**

- **ESPOIRS Challengers** : 15 à 18 ans nés entre 2000 et 2003
- **SENIORS Challengers** : 19 à 29 ans - nés entre 1989 et 1999
- **MASTERS 30 Challengers** : 30 à 39 ans nés entre 1979 et 1988
- **MASTERS 40 Challengers** : 40 à 49 ans nés entre 1969 et 1978
- **MASTERS 50 Challengers** : 50 ans et plus – nés en 1968 et avant

### **4.5 MEGA AMATEURS**

- **ESPOIRS Amateurs** : 15 à 18 ans nés entre 2000 et 2003
- **SENIORS Amateurs** : 19 à 39 ans - nés entre 1979 et 1999
- **MASTERS Amateurs** : 40 ans et plus nés en 1978 et après



#### **4.6. Catégorie E-Bike**

- **SCRATCH E-BIKE** : tout participant roulant en VTTAE, exclu des autres catégories

#### **4.7 CLASSEMENT GENERAL**

Un classement général par temps est réalisé par tous les concurrents au départ des courses de **MEGAVALANCHE - MEGA LADIES - MEGA CHALLENGER- MEGA AMATEUR**

### **5. ATTRIBUTION DES DOSSARDS**

---

#### **5.1. Spécifique aux concurrents « Prioritaires » ou avec des résultats sportifs**

Les numéros affectés aux prioritaires<sup>1</sup> correspondent à leur placement systématique sur la (les) première(s) ligne(s) et à leur affectation au prorata de leur nombre dans toutes les «courses de placement – qualification ». Toutefois, il sera tenu compte pour l'ordonnement des premières lignes du mérite sportif des candidats titulaires d'un palmarès. Il est **de la responsabilité** de chaque candidat d'afficher ses résultats lors de son inscription dans la **case « palmarès »** prévue à cet effet. Une certification des palmarès ou critères d'accès peut être demandée par l'Organisation ou lors d'une réclamation.

*Exemple : pour des courses de placement de 100 coureurs ; N°1 à 25, N°101 à 125, N°201 à 225 etc...*

#### **5.2. Les autres concurrents**

Les numéros sont attribués par ordre d'enregistrement, cachet de la poste ou date d'enregistrement sur Internet faisant foi.

Cet ordre d'enregistrement est déterminant pour la position des participants sur les lignes de chaque « course de placement – qualification ».

*Exemple :*

*- 5 « Prioritaires » + 5 inscriptions de candidats avec palmarès + 15 inscriptions enregistrées entre le 1/01/N et le 15/02/N forment la première ligne de la 1<sup>ière</sup>, de la 2<sup>ème</sup>, de la 3<sup>ème</sup>... vague de « course de placement – qualification ».*

*- 25 inscriptions enregistrées entre le 16/02/N et le 15/03/N forment la deuxième ligne de la 1<sup>ière</sup>, de la 2<sup>ème</sup>, de la 3<sup>ème</sup>... vague de « course de placement – qualification ».*

*- Etc...*

#### **5.3. Les Dames**

Le même processus est appliqué pour les catégories **Dames**. Elles ont des numéros groupés et consécutifs. Les numéros sont attribués selon leur palmarès puis par ordre d'enregistrement cachet de la poste ou jour d'enregistrement sur Internet faisant foi.

---

<sup>1</sup> Cf Annexe 1 concurrents dits "Prioritaires"



**5.4 Pour les catégories spécifiques** à chaque série les participants ont des numéros groupés et consécutifs.

## 6. EQUIPEMENT

---

Chaque participant devra être **obligatoirement** équipé de :

- un casque intégral
- coudières
- gants longs.

Tout concurrent ne disposant pas de l'équipement complet se verra refuser le départ. Des contrôles inopinés pourront être faits par un membre de l'équipe de l'organisation UCC. (Se reporter aux règlements des épreuves)

**6.1 Les compétiteurs sont seuls responsables** de la fiabilité des équipements de protection qu'ils utilisent : casque, coudières, genouillères etc...

**6.2 Les concurrents devront effectuer la totalité** de leur course avec l'équipement de protection imposé par le règlement de l'épreuve sous peine de pénalité.

## 7. ACCUEIL ET CONTROLE ADMINISTRATIF

---

**7.1 Le contrôle administratif** des concurrents se déroule 48h avant la journée de qualification.

**7.2** Un concurrent est considéré comme régulièrement engagé que lorsqu'il a rempli le formulaire d'engagement et qu'il a en même temps réglé le montant de celui-ci.

**7.3** Les concurrents doivent être régulièrement engagés et présenteront au contrôle leur pièce d'identité ainsi que leur Carte Multisports Assur et/ou leur licence ou leur certificat médical. En contre partie, l'organisateur leur remet leur dossard et une plaque de guidon.

**7.4** Les candidats non-inscrits peuvent se présenter au contrôle administratif dès l'ouverture. En cas de surnombre, ils pourront figurer sur une liste d'attente. Une plaque spéciale leur sera délivrée pour les essais. Un appel des non-inscrits figurant sur la liste d'attente sera fait à la clôture des contrôles administratifs afin de remplacer les absents.



## 8. MATERIEL ET VERIFICATIONS TECHNIQUES

---

**8.1** Les vélos admis au contrôle technique pour participer aux compétitions organisées par l'U.C.C. sont du type VTT; les roues sont de 26 pouces au minimum. Les pneus clous sont interdits. Toute extrémité saillante doit être recouverte ou faire l'objet d'un bouchage.

**8.2** Les compétiteurs sont seuls responsables du bon fonctionnement des VTT et des matériels qu'ils utilisent.

**8.3** La plaque avant doit être fixée de façon à assurer sa bonne visibilité. Cette plaque et le dossard sont des emplacements réservés aux partenaires officiels d'UCC **à l'exclusion de tout autre**, et doivent être conservés dans leur configuration originale, notamment l'emplacement réservé à « **l'autocollant de ligne** ». La mauvaise tenue, la modification ou l'absence de ces supports entraîne des pénalités (**Art.16**).

**8.4: Catégorie VTAE - E-Bike Serie:** se référer au règlement général E-Bike Serie

## 9. OBLIGATIONS SPORTIVES

---

Les conditions particulières de course portent le Comité d'Organisation à attirer l'attention des participants **sur l'esprit sportif et responsable** qui doit prédominer dans leurs actes de concurrents, en particulier, prendre le temps d'informer le poste de secours le plus proche à la vue d'un incident dont la gravité nécessiterait des soins.

## 10. PARCOURS

---

**10.1.** Les concurrents doivent impérativement respecter les limites du circuit matérialisées par des filets, rubalise, portes de slalom, banderoles et/ou flèches directionnelles. En cas de sortie de piste, ils doivent reprendre le circuit là où ils l'ont quitté.

**10.2.** Un autocontrôle<sup>2</sup> garantit le déroulement en toute sportivité des compétitions en autorisant un participant à déposer une réclamation, en conformité avec l'article "**Réclamations**" (**Art.17**), à l'encontre d'un concurrent qui aurait emprunté délibérément une voie raccourcissant réellement le parcours officiel. Toute infraction constatée par un contrôleur ou rapportée par au moins **un concurrent** peut entraîner une pénalité, voire la disqualification du concurrent mis en cause.

**10.3.** Le tracé à suivre obligatoirement est déterminé par le sentier, chemin existant ou jalonnage avec rubalise. Toutefois, des variantes de trajectoires peuvent être admises **à condition de soumettre ces**

---

<sup>2</sup> Autocontrôle : la réclamation rapportée par 1 concurrent au Directeur de course comporte obligatoirement : résumé et croquis de l'incident, position sur le parcours, évaluation du temps gagné et autres commentaires





**options avant le déroulement des compétitions** au Directeur de Course. Si celui-ci valide cette option, elle fera l'objet d'une information publique énoncée lors du briefing et/ou affichée au PC Course.

**10.4.** Les parcours sont matérialisés et définitifs dans la période réservée aux « essais officiels » 24h avant la journée de qualification. Ils ne pourront plus subir de modifications avant les courses de placement, sauf cas de force majeure laissée à l'appréciation du Directeur de course.

**10.5.** Tout concurrent doit franchir la ligne d'arrivée avec son vélo pour être classé.

## 11. DEROULEMENT

---

La phase de qualification peut se faire sous la forme d'**ENDURO** soit de **MASS START**.

**Définition :** Les « courses de placement – qualification » se déroulent la veille de la 1ère journée de compétition. Leur fonction est d'établir la hiérarchie équitable des positions sur les lignes de départ.

### 11.1. Qualification sous forme ENDURO (retenue pour l'édition 2018)

Les départs se feront par groupes de 3 dans l'ordre croissant des numéros. Des parcours de liaisons sont définis pour accéder en un temps imparti au départ des spéciales dont les tracés privilégient la technique, le franchissement, et la glisse.

#### **Déroulement & Procédure de départ:**

A la remise de sa plaque et son dossard, le concurrent reçoit son timing de route.

Il se présente sur "**la ligne de Start**" à l'heure indiquée sur sa plaque de course et prend le départ à un rythme randonnée en suivant le balisage jusqu'au départ de la première spéciale et ainsi de suite.

Les heures de départ sont toutes indiquées sur la plaque de chaque concurrent, les horaires sont propres à chacun de compétiteurs (groupe de 3).

#### **Classement:**

Il s'obtient en cumulant tous les temps obtenus sur les chronos réalisées en spéciale.

### 11.2. Qualification sous forme MASS START: (non retenu pour l'édition 2017)

- Le Nombre maximum de concurrents hommes par vague de qualification est de 100.
- Le nombre de vagues est déterminé en fonction des conditions de courses et du nombre global d'inscrits.
- 1 vague est réservée à la catégorie DAMES.
- Les lignes de départ des « courses de placement - qualification » sont constituées en positionnant 20 à 25 coureurs par ordre croissant de numéros dans l'aire de départ de chaque vague.

#### **Procédure de départ :**

- 20 minutes avant l'heure de départ de la vague les concurrents doivent obligatoirement se présenter et s'assurer d'être portés sur le registre du Juge à l'entrée de l'aire de départ.
- 10 minutes avant l'heure de départ de la vague les concurrents doivent obligatoirement assister au briefing du Directeur de course qui donne les dernières informations relatives : au tracé, à la position des contrôleurs, des secours, au processus de départ, etc...
- 5 minutes avant l'heure de départ les coureurs sont tenus de se placer derrière le ruban de ligne.
- affichage : 1 minute, 30 secondes et 5 secondes période aléatoire avant la levée des bandes de départ.



### 11.3. Arrivée

Tous les concurrents doivent passer la ligne d'arrivée pour avoir accès aux manches de course dans le créneau horaire réservé aux « courses de placement – qualification ».

### 11.4. Repêchage automatique pour les pilotes « Prioritaires »

A l'issue des qualifications les participants figurant dans la liste « Prioritaires » font systématiquement l'objet d'un remplacement à la 4ème ligne soit (ligne D) de la course scratch **MEGAVALANCHE®**, si ces derniers ont abandonné ou ne figurent pas dans les qualifiés à ces courses.

### 11.5. Abandon

Les participants ayant abandonnés sans franchir la ligne doivent signifier leur désir de participer à la course auprès du responsable du chronométrage ; ils seront alors réintégrés et positionnés derrière la dernière ligne des départs de manches de course de classe **CHALLENGERS, AMATEURS** ou **AFFINITY**.

**11.6. En cas d'impossibilité d'organiser les « courses de placement – qualification »**, L'ordonnancement s'effectue en positionnant les coureurs « Prioritaires » puis les candidats titulaires d'un palmarès sportif puis par ordre d'enregistrement des inscriptions.

## 12. MANCHE(S) DE COURSE MEGAVALANCHE®

---

A l'issu des « courses de placement - qualification », tous les participants sont tenus de retirer la lettre autocollante désignant leur position, munis d'une pièce d'identité. Ce support autocollant doit figurer obligatoirement sur l'emplacement réservé (*ligne*) de la plaque de numéro pour accéder à leur ligne de départ respective des courses **MEGAVALANCHE** et classes **CHALLENGERS, AMATEURS**.

### 12.1 Définition

La manche de course détermine le classement final de la manche de course **MEGAVALANCHE®** et donne accès à l'attribution des points pour les différents classements (cf: art 4)

### 12.2. Formation sur les lignes de courses

Les lignes de départ des « manches de course **MEGAVALANCHE®** » sont constituées en positionnant idéalement 20 à 30 coureurs (selon espace) par ordre croissant des lettres figurant sur les autocollants de ligne collés sur la plaque et par groupe de classement dans l'aire de départ de chaque course.

**12.3.** Les concurrents accèdent à leur position sur ordre du Juge de départ à partir de :

- la lettre de ligne (place obtenue en course de placement - qualification)
- la place obtenue en course de placement – qualification (ex : 4 premiers, puis 4 seconds ...)
- le temps réalisé en course de placement - qualification)



### 12.3 Identification des groupes de course

- **Groupe MEGAVALANCHE® SAINT-PAUL Ile de la Réunion :**

Les 100 meilleurs ayant obtenu les 100 meilleures places sur les manches de placement - qualification  
25 concurrents admis a l'issue des « courses de placement - qualification » :

- **Groupe MEGA CHALLENGERS SAINT-PAUL Ile de la Réunion :**

Les 150\* classés au-delà des 100 meilleurs sur les manches de placement - qualification  
*(\*) Variable en fonction du nombre de manches de qualification*

- **Groupe MEGA AMATEURS SAINT-PAUL Ile de la Réunion :**

Tous les autres qualifiés ayant été classé au-delà de 251<sup>ème</sup>\*  
*(\*) Variable en fonction du nombre de manches de qualification*

### 12.4. Précision

Afin de préserver un bon ordre sur la grille de départ, tous les participants et, plus particulièrement ceux titulaires des lettres correspondant aux lignes A, B, C, D et E ont l'obligation de se trouver sur la plateforme de départ à l'heure qui leur est impartie sous peine de se voir infliger une rétrogradation (**Art. 16 voir liste des pénalités**).

### 12.5 Particularité MASTERS 50

En MEGAVALANCHE, les Masters 50 sont systématiquement positionnés dans le groupe MEGA CHALLENGER.

Les Masters 50 qualifiés parmi les 100 de la MEGAVALANCHE® sont positionnés sur la première ligne de la MEGA CHALLENGERS, les autres sont positionnés à leur place.

## 13. RECOMPENSES

---

La participation des concurrents à la cérémonie protocolaire est obligatoire. En cas d'absence non justifiée, le compétiteur ne perçoit pas son prix et des sanctions sportives peuvent être décidées. Des Coupes et/ou trophées seront remis aux 3 premiers de chaque catégorie des différentes classes.

### PRIZE MONEY :

#### SCRATCH HOMMES = 600€

1<sup>er</sup> : 300 €

2<sup>e</sup> : 200 €

3<sup>e</sup> : 100 €



## SCRATCH DAMES\* = 230€

1<sup>ère</sup> : 100 €

2<sup>è</sup> : 80 €

3<sup>è</sup> : 50 €

\* Prime sous condition d'un minimum de 10 concurrentes au départ

## 14. PENALITES

---

Ces sanctions sont estimées et validées par le Jury de Course.

### 14.1. Tenue de course et accessoires obligatoires manquants

- Pas de casque intégral :
- Pas de coudières :
- Pas de gants longs :

Refus de Départ

2 minutes de Pénalité

2 minutes de Pénalité

### 14.2. Plaques de course ou dossard non conforme

1 minute de Pénalité

### 14.3. Absence d'autocollant de ligne

Rétrogradation d'une ligne

### 14.4. Entrée en zone de départ après l'appel

#### 14.4.1 Alors que la ligne du coureur concerné est déjà installée

Rétrogradation d'une ligne

#### 14.4.2 Alors que les 2 lignes suivantes (ou plus) sont déjà installées

Rétrogradation de 2 lignes

### 14.5. Coupes validées par un contrôleur ou autocontrôle<sup>3</sup>

La pénalité avérée ne peut être inférieure à 30 secondes.

Pénalité de temps : 5 à 10 fois

le gain de temps estimé en tenant compte de la dangerosité de l'acte

### 14.6. Retrait de dossard hors temps nécessaire à réaliser une reconnaissance

Positionnement du coureur sur la dernière ligne de sa « course de placement - qualification »

### 14.7. Faute au départ impliquant l'arrêt de la course

- Le juge au départ assisté par la prise de vue numérique
- Le ou les coureurs coupables d'un faux départ, lors de la remise en aire de départ

Rétrogradation d'une ligne

2 minutes de Pénalité

### 14.8. Faute au départ

- Le juge au départ assisté par la prise de vue numérique

2 minutes de Pénalité au(x)  
coureur(s) en faute

### 14.9. Pollution et dégradation du/des sites par les concurrents

---

<sup>3</sup> *Autocontrôle : la réclamation rapportée par 1 concurrent au Directeur de course comporte obligatoirement : résumé et croquis de l'incident, position sur le parcours, évaluation du temps gagné et autres commentaires*



ou leur assistance

2 minutes de Pénalité

#### **14.10. Autres**

**14.10.1** Absence de casque pendant la compétition :

Disqualification

**14.10.2** Circulation en sens inverse de la course :

2 minutes de Pénalité

**14.10.3** Essais dans la/les périodes de course :

2 minutes de Pénalité

**14.10.4** Non-assistance à un coureur en danger :

Disqualification

**14.10.5** Manque de politesse ou insulte auprès d'un membre du CO :

Disqualification

## **15. RECLAMATIONS**

---

**15.1.** Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve, le comportement des autres concurrents et un rapport d'**autocontrôle** doivent faire l'objet d'un écrit remis au Directeur de course comportant obligatoirement :

une déclaration écrite comportant :

- Nom, Prénom, Téléphone et adresse mail du requérant
- N° de dossard et description (marque vélo, tenue...) du présumé coupable
- Résumé et croquis de l'incident,
- position sur le parcours,
- évaluation du temps gagné et autres commentaires,

dans un délai de 30 minutes à partir de l'arrivée du requérant.

**15.2** Le Jury convoque le présumé coupable pour lui exposer les faits qui lui sont reprochés. Tout concurrent mis en cause est entendu par le Jury. A l'issue de cet entretien, la décision du Jury est sans appel.

**15.3** Le Jury est composé par :

- un athlète désigné dans la liste des « **Prioritaires** ».
- le Directeur de Course,
- Le Superviseur du Comité d'organisation local ou le Marshal Manager



## 16. DROIT D'IMAGES

---

**16.1** Tout concurrent qui prend part aux compétitions autorise expressément les organisateurs de l'évènement ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à l'évènement, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, ainsi que pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

**16.2** Les professionnels médias, photographes et cameraman doivent obtenir leur accréditation auprès de S.A.R.L. UCC détenteur de l'exploitation de tous les droits commerciaux inhérents à la marque MEGAVALANCHE® et plus généralement toutes les compétitions organisées à partir de la réglementation post-citées.

## 17. GENERALITES COMMUNES A TOUS TYPES D'EPREUVES

---

### 17.1 Sécurité et Assistance:

Elle est assurée par un réseau de postes de contrôle et de postes médicaux composés de Médecins, Kinésithérapeutes, Contrôleurs, Signaleurs, vêtus d'un chasuble reconnaissable.

### 17.2 Contrôle antidopage

Tout compétiteur peut être soumis à un contrôle antidopage pendant ou à l'arrivée de l'épreuve. Tout contrôle positif entraînera une disqualification immédiate.



## ANNEXE 1 Critères d'éligibilité à la position de « Prioritaire »

Les participants dont les numéros sont réservés figurent sur la liste des « **Prioritaires** » à condition que la case « *Palmarès* » sur le bulletin d'inscription soit complétée, que les résultats soient effectifs et correspondent aux conditions pour être « **Prioritaire** ».

La composition du listing « **Prioritaires** » est élaboré en fonction des meilleures places que les coureurs ont obtenus **l'année N-1** :

### HOMMES :

- **MEGAVALANCHE® - Descente Marathon**

*10 premiers au classement général (SCRATCH) de la MEGAVALANCHE*

- **MAXIAVALANCHE® – Coupe d'Europe DH Marathon**

*20 premiers au classement général (SCRATCH) de la MAXIAVALANCHE*

- **TRANSVESUBIENNE®**

*5 premiers au classement (SCRATCH) de la TRANSVESUBIENNE*

- **EPREUVES INTERNATIONALES (UCI) – Championnats du Monde et Coupe du Monde**

*70 premiers au classement général (SCRATCH Elites) des Championnats du Monde (DH & XC)*

*50 premiers au classement général élite de la Coupe du Monde (DH & XC)*

- ❖ **EPREUVES EUROPEENNES (UEC) – Championnats d'Europe**

*20 premiers au classement général (SCRATCH Elites) des Championnats Continentaux (DH & XC)*

- ❖ **EPREUVES NATIONALES – Championnats Nationaux**

*10 premiers au classement général (SCRATCH) des Championnats Nationaux (DH & XC)*

*5 premiers au classement général (SCRATCH) des Championnats Nationaux (4X)*



## **DAMES**

### **❖ MEGAVALANCHE® - Descente Marathon**

*5 premières au classement général de la MEGAVALANCHE LADIES*

### **❖ MAXIAVALANCHE® – Coupe d'Europe DH Marathon**

*5 premières au classement général (SCRATCH) de la MAXIAVALANCHE*

### **❖ TRANSVESUBIENNE®**

*La première au classement DAMES de la TRANSVESUBIENNE*

### **❖ EPREUVES INTERNATIONALES (UCI) – Championnats du Monde et Coupe du Monde**

*10 premières au classement général Dames Elites Championnats du Monde (DH & XC)*

*5 premières au classement général Dames Elites de la Coupe du Monde (DH & XC)*

### **❖ EPREUVES EUROPEENNES (UEC) – Championnats d'Europe**

*3 premières au classement général Dames Elites Championnats Continentaux (DH & XC)*

### **❖ EPREUVES NATIONALES – Championnats Nationaux**

*3 premières au classement général Dames des Championnats Nationaux (DH & XC)*

*La première au classement général Dames des Championnats Nationaux (4X)*